UN LIBRARY
NOV 12 1973
UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11057/Add.31
8 novembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 7 novembre 1973 :

1. Rapport sur les activités terrestres :

a) PO Ras[1/] : Entre 4 h 45[2/] et 14 h 50 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule blindé de transport de troupe et un véhicule civil ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives) au nord du poteau-frontière 19. Entre 7 h 45 et 15 h 12 des membres des forces israéliennes ont retraversé la ligne de démarcation de l'armistice au point 1958-2774 (coordonnées approximatives) et ont été observés pour la dernière fois au point 1958-2775 (coordonnées approximatives). Pénétration maximale 100 mètres.

b) PO Mar : Entre 5 h 5 et 14 h 35 des membres des forces israéliennes avec des véhicules ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives) à l'ouest du poteau-frontière 33.

2. Rapport sur les activités aériennes :

a) PO Hin : Entre 7 h 41 et 7 h 44 un avion à réaction des forces israéliennes volant du sud au nord a traversé la ligne de démarcation de l'armistice à l'est-sud-est du PO et a été observé pour la dernière fois au nord du PO.

b) PO Mar : Entre 7 h 36 et 7 h 40 deux avions à réaction des forces israéliennes volant du sud-sud-ouest au nord-nord-est, virant au nord, puis au sud-ouest, ont été observés pour la première fois au sud du PO et pour la dernière fois au sud-ouest du PO. Entre 9 h 40 et 9 h 53 deux avions à réaction des forces israéliennes volant du sud-est au nord-ouest, virant au

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

nord, puis au sud-est, ont retraversé la ligne de démarcation de l'armistice au sud-sud-est du PO et l'ont retraversée au nord-nord-est du PO (trois survols ont été observés).

c) PO Khiam : Entre 7 h 44 et 7 h 48 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du sud-est au nord-ouest, virant à l'ouest, puis au sud, a traversé la ligne de démarcation de l'armistice au sud-ouest du PO et a été observé pour la dernière fois à l'ouest-sud-ouest du PO. Entre 7 h 44 et 7 h 48 un avion à réaction des forces israéliennes, volant d'est en ouest, puis vers le sud, a pénétré dans l'espace aérien libanais à l'est du PO et a été observé pour la dernière fois à l'ouest-sud-ouest du PO. Entre 7 h 48 et 7 h 49 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du nord-nord-ouest au sud-sud-est, ont été observés pour la première fois au sud-est du PO et ont retraversé la ligne de démarcation de l'armistice au sud-sud-est du PO. Entre 9 h 56 et 9 h 58 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, virant à l'est, puis au sud, ont été observés pour la première fois à la verticale du PO et ont repénétré dans l'espace aérien du territoire occupé par la Syrie à l'est du PO.

3. Plaintes des parties

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

a) Le 7 novembre entre 7 h 40 et 7 h 45 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises de Marjayoun (coordonnées approximatives 2056-3074), Jezzine (24 km au nord-nord-ouest du PO Khiam) Saida et Naqoura (coordonnées approximatives 1629-2805).

b) Dans la nuit du 6 au 7 novembre plusieurs obus de pièce d'artillerie seraient tombés sur le village libanais de Rachaiya El Foukhar (coordonnées approximatives 2127-3065) et auraient explosé au centre du village, faisant des victimes et des dégâts matériels.

La plainte a) a été confirmée par les observateurs de l'ONU pour ce qui est du champ d'observation du PO Mar (voir par. 2 b) ci-dessus). La plainte b) a été confirmée par les observateurs de l'ONU, à l'exception des victimes et des dégâts matériels /voir S/11057/Add.29, par. 1 d)/.